



Cdd de remplacement pour cause de mise en disponibilité

Par **k3nshin**, le **15/10/2009** à **18:22**

Bonjour,

J'ai été embauché en CDD pour remplacement d'une personne qui était en congé parental. A noter que sur mon contrat de travail n'est pas noté la raison du remplacement.

A la fin du congé parental, cette personne a fait une demande de mise en disponibilité, qui a été acceptée par l'entreprise.

Cependant, cette personne n'étant pas fonctionnaire, il me semble que la "mise en disponibilité" n'est pas valable, et qu'il s'agit donc de congés sans solde.

Est-il possible de me garder en CDD pour remplacer une personne qui est en congés sans solde?

Cela fait 2 ans que je suis en CDD, et quand la personne que je remplace décidera d'arrêter la "mise en disponibilité" (ce qui peut prendre encore longtemps), on me proposera un CDI. Ce qui fait que je ne toucherai pas la prime de précarité!

Bref, j'ai le sentiment de me faire "arnaquer", surtout que ma rémunération est bien inférieure à celui de la personne que je remplace.

Sauriez vous me conseiller?

Merci de m'avoir lu!

Cordialement,

K3nshin